



MATÉRIEL ROULANT FERROVIAIRE

Quel est l'objectif :

Cette aide vise à subventionner l'acquisition, la rénovation, la modernisation et la maintenance du matériel ferroviaire régional. Elle permet également le financement des installations de maintenance, et de différentes études liées au matériel ferroviaire régional.

Qui sont les bénéficiaires :

- Les opérateurs de transport ferroviaire de voyageurs (Entreprises Ferroviaires)
- Les propriétaires de matériel roulant
- Les autorités Organisatrices de Transport ferroviaire

Caractéristiques de l'aide :

Cette aide ne relève pas d'un dispositif régional. Chaque demande, déposée sur le portail, fera l'objet d'une instruction au cas par cas par la Direction Mobilités et Infrastructures, au regard du projet et de la capacité budgétaire telle que voté au Budget Primitif de la Région.

Contacts

Direction : Mobilités et Infrastructures - Service Offre de Mobilité et Intermodalité
02.35.52.56.06 (secrétariat)

- [Matériel roulant ferroviaire](#)
- [Aménagements cyclables favorisant l'intermodalité](#)
- [Enquête Ménages Déplacements, Enquête Déplacements Ville Moyenne](#)
- [PLANS DE MOBILITE ET SCHEMAS LOCAUX DE DEPLACEMENTS](#)
- [Transport en commun en site propre : favoriser l'intermodalité aux points d'arrêts](#)